

Extension de garantie 10 ans :
qualité et fiabilité

VIESSMANN
climat d'innovation

Vous avez une nouvelle bonne raison
de choisir Viessmann



Toutes les chaudières fioul et gaz à condensation Viessmann sont équipées d'un échangeur de chaleur en acier inoxydable radial ou crossal, de fabrication exclusive Viessmann, synonyme de qualité et de longévité. Afin de mieux valoriser cette preuve de fiabilité, Viessmann vous propose une extension de garantie 10 ans contre la corrosion pour tous les modèles jusqu'à 60 kW*.

10 ans de garantie
sur les échangeurs de chaleur
en acier inoxydable de nos chaudières
à condensation gaz et fioul

*Voir conditions de l'offre en page 2

Extension de garantie 10 ans : qualité et fiabilité



**Chaudière murale gaz
et combinés compacts
à condensation**

Vitodens 100/111



**Chaudière murale gaz
et combinés compacts
à condensation**

Vitodens 200/222/242/300/
333/343
jusqu'à 60 kW



**Chaudière murale gaz
et combinés compacts
à condensation**

Vitosolar 200/300



**Chaudières sol gaz
à condensation**

Vitocrossal 300
jusqu'à 60 kW



**Chaudières sol fioul
à condensation**

Vitoladens 300



**Chaudières sol fioul
à condensation**

Vitorondens 200/222

*Extension de la garantie dix ans sur le corps de chauffe en acier inoxydable des chaudières fioul et gaz à condensation jusqu'à 60 kW sur renvoi de la demande d'extension de garantie, accompagnée de la facture d'achat.

Autres pièces selon conditions de garantie habituelles. Extension de garantie 10 ans sur les échangeurs de chaleur Inox-Radial et Inox-Crossal d'une valeur de 200 €.

Conditions de l'extension de garantie 10 ans

Pré-requis

■ Preuve de l'entretien de la chaudière

Selon un arrêté du 15/09/2009 publié au Journal Officiel un entretien annuel pour toutes les chaudières de 4 à 400 kW est obligatoire.

■ Respect strict des préconisations Viessmann

indiquées dans les documentations fournies avec la chaudière.

■ Enregistrement de la demande de garantie commerciale par l'installateur.

Mode opératoire

L'extension de garantie 10 ans sur les échangeurs de chaleur Inox-Radial et Inox-Crossal proposée est **soumise à l'obligation de remplir les 3 conditions pré-requises.**

Comment en bénéficier ?

1 - Votre installateur passe commande de l'extension de garantie 10 ans sur les échangeurs de chaleur Inox-Radial et Inox-Crossal auprès de Viessmann en plus du matériel.

2 - Après enregistrement de votre demande par votre installateur, **vous recevez une confirmation de la part de Viessmann par voie postale** (remplir vos coordonnées complètes) ou par mail (adresse email à renseigner).

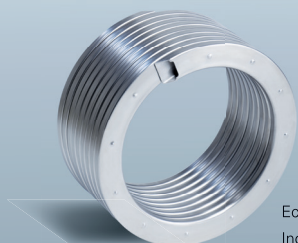
3. Pour les retours par voie postale, **vous joignez vos pièces justificatives (facture d'installation mentionnant cette extension de garantie, preuve de l'entretien annuel)** et l'envoyez à l'adresse suivante :

Viessmann France SAS

Extension de Garantie 10 ans

BP 33 - 57380 Faulquemont

4 - Vous recevez par retour un courrier attestant de votre extension de garantie 10 ans une fois la conformité du dossier validé.



Echangeur
Inox-radial



Echangeur
Inox-crossal

Viessmann France S.A.S.
Avenue André Gouy
B.P. 33 - 57380 Faulquemont
www.viessmann.fr

Votre installateur conseil :

05/2014

Sous réserve de modifications techniques